

ALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

NO ENGLISH

Bruxelles, mars 1974

LA SITUATION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE
EN 1973

RESUME DE L'EXPOSE SOCIAL *

INTRODUCTION

L'événement marquant de l'année 1973 dans le domaine social a été l'adoption par le Conseil de ministres d'une résolution approuvant le programme d'action sociale pour les trois années à venir. C'est la première fois que la Communauté tente d'élaborer une politique sociale cohérente définissant les premières mesures concrètes en vue de l'objectif final d'une union sociale européenne. Certaines catégories plus vulnérables de la population, telles que les femmes au travail, les travailleurs migrants, les handicapés, les personnes âgées, ainsi que les jeunes à la recherche d'un premier emploi, font l'objet d'une attention particulière.

L'EMPLOI

L'expansion économique, qui s'est maintenue pendant tout le premier semestre de 1973, a contribué à améliorer le marché de l'emploi. Le nombre de personnes occupées s'est accru dans l'ensemble de la Communauté et le taux du chômage global était en baisse dans le plupart des Etats Membres. Toutefois, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée a augmenté presque partout.

L'accroissement de l'emploi total a été le plus fort au Royaume-Uni, en Irlande, au Danemark et en France, et c'est dans ces pays également que le recul du chômage a été le plus sensible. Les taux de chômage les plus élevés ont été enregistrés en Italie et en Irlande, qui sont aux prises avec des problèmes essentiellement structurels. La progression du chômage, du reste très faible, observée en Belgique et aux Pays-Bas en 1973, peut être attribuée à l'augmentation du nombre de femmes qui n'exerçaient pas d'activité jusqu'ici et qui sont maintenant à la recherche d'un emploi.

Les statistiques révèlent que la main-d'oeuvre féminine ne constitue souvent qu'une réserve à laquelle on recourt en cas de fortes tensions sur le marché de l'emploi, mais qu'au moment où l'activité économique diminue, les femmes sont les premières à pâtir de la détérioration de l'emploi. Ce phénomène touche également d'autres catégories de la population, telles que les jeunes, les personnes âgées et les handicapés.

* Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1973 (addendum au 7e rapport général).

FORMATION PROFESSIONNELLE.

La formation professionnelle et technique en tant qu'élément de la formation continue se développe dans de nombreux pays de la Communauté. Le but recherché est de permettre à l'individu de poursuivre sa formation tout au long de son existence, les périodes de formation alternent ainsi avec les périodes de travail.

Le système du maintien du droit au salaire pendant les stages est de plus en plus répandu, et les travailleurs et les employés se voient offrir à tous niveaux des possibilités plus nombreuses d'acquies une formation de base ou de se perfectionner à l'intérieur ou à l'extérieur des entreprises.

En mars 1973, le Conseil a approuvé un certain nombre d'actions prioritaires en vue de mettre en oeuvre une politique commune de formation professionnelle, y compris la publication d'un bulletin d'information dès cette année. A la fin de 1973, le Conseil a approuvé la création, comme action prioritaire dans le cadre du programme d'action sociale, d'un Centre européen de formation professionnelle.

RELATIONS PROFESSIONNELLES.

Lors de nombreuses réunions au cours de l'année, la Commission a associé très étroitement les syndicats et les organisations professionnelles à tous les stades de son activité, en particulier à l'élaboration du programme d'action sociale. Un événement important a marqué l'année 1973 : la création de la Confédération européenne des syndicats, représentant 29 millions de travailleurs affiliés à 17 organisations dans 15 pays européens.

Durant l'année écoulée, les gouvernements sont intervenus de plus en plus souvent dans les négociations collectives afin d'associer plus étroitement les travailleurs et les employeurs à la réalisation des principaux objectifs de la politique économique et sociale nationale.

Les hausses de prix et l'aggravation de l'inflation ont été au centre des préoccupations des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, qui ne sont pas tombés d'accord sur leurs causes ni sur les mesures à prendre.

Le malaise qui en est résulté s'est manifesté non seulement à l'occasion de revendications salariales, mais aussi à propos de nombreux aspects touchant aux conditions de travail. En proposant des mesures visant à protéger les travailleurs en cas de fusions et de licenciements collectifs, la Commission a montré qu'elle était préoccupée par ces problèmes. Les propositions en vue de la participation des travailleurs au sein des conseils de surveillance des sociétés anonymes ont continué à stimuler la discussion dans les pays membres.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DROIT DU TRAVAIL.

L'exposé présente un résumé de la situation actuelle et des développements récents dans les Etats membres. La tendance à adopter la semaine de 40 heures dans les conventions collectives s'est maintenue dans la plupart des secteurs et elle devrait se généraliser d'ici à 1975. De même, on a observé une tendance de plus en plus nette à allouer une quatrième semaine de congés payés dans de nombreux secteurs industriels.

SALAIRES ET PATRIMOINES.

Pour différentes raisons, comme la hausse des matières premières, les mesures anti-inflationnistes n'ont pas eu de résultats escomptés. Trouver le moyen de concilier les revendications souvent contradictoires des différentes catégories sociales qui aspirent à des revenus plus élevés tout en exigeant une plus grande stabilité des prix est devenu un problème peut-être plus politique qu'économique.

Pour ce qui est de la politique salariale, la tendance des trois dernières années à majorer les bas salaires dans des proportions plus fortes que la moyenne des hausses salariales s'est maintenue, mais d'une façon moins nette. On a observé également une autre tendance, à savoir la pratique plus fréquente du maintien du pouvoir d'achat des salaires, en liant ceux-ci à un système d'échelle mobile.

En ce qui concerne la formation de patrimoine, de nouveaux progrès concrets ont été réalisés en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, mais l'année 1973 a été marquée dans l'ensemble par la réalisation d'études visant à trouver des méthodes plus avancées.

LOGEMENT.

La politique du logement place les Etats membres de plus en plus souvent devant des problèmes similaires, notamment la hausse rapide du prix des terrains à bâtir et du coût de la construction, et paradoxalement, une pénurie permanente de logements sociaux à des loyers raisonnables, en même temps que l'existence de logements inoccupés à très hauts loyers, qui ont été dans une large mesure subventionnés par l'Etat.

Le programme d'action sociale a proposé d'attaquer ces problèmes au niveau communautaire sur un double front, à savoir, premièrement, par des études portant sur l'utilisation la plus rationnelle des ressources en vue d'en maximaliser l'effet social et, deuxièmement, par une aide à des programmes pilotes, afin de contribuer à régler les graves difficultés de logement rencontrées par certaines catégories, comme les travailleurs migrants.

QUESTIONS FAMILIALES.

En 1973, certaines allocations familiales ont été majorées en Belgique, en France, en Irlande et au Luxembourg et le gouvernement italien a annoncé une mesure similaire. En Allemagne et au Royaume-Uni, des projets sont à l'étude pour une refonte complète du régime des prestations sociales en liaison avec une réforme fiscale.

De plus en plus de femmes mariées exercent une activité hors du foyer, ce qui change radicalement les besoins et le mode de vie des familles, mais les mesures qu'il incombe aux pouvoirs publics de prendre en conséquence sont moins rapides que les changements sociaux. Ce retard est particulièrement grand en ce qui concerne les crèches.

SERVICES SOCIAUX.

La décentralisation de services sociaux a permis des progrès sensibles dans plusieurs pays. C'est surtout le cas pour l'Italie. En France, on attend beaucoup des comités économiques, sociaux et consultatifs qui sont mis en place dans chaque région.

./...

Les graves problèmes auxquels doivent faire face les travailleurs migrants et leurs familles sont loin d'être résolus en dépit des efforts déployés par des organismes publics et privés en vue d'étendre les services sociaux. L'excellent système consistant en une représentation des travailleurs migrants au sein de conseils consultatifs communaux s'est quelque peu développé. Il y en a actuellement 27 en Belgique et des conseils de ce type ont été mis en place en Allemagne et aux Pays-Bas.

SECURITE SOCIALE.

Pour les nouveaux Etats membres, l'année qui a marqué leur adhésion à la Communauté a également été celle de réformes importantes dans le domaine de la sécurité sociale : établissement d'un service national de santé au Danemark, extension de la sécurité sociale en Irlande et réorganisation du service national de santé au Royaume-Uni. D'autres tendances ont été observées dans la Communauté, telles que le développement des services sociaux, l'amélioration de la sécurité sociale et la rationalisation des systèmes existants.

Dans son programme d'action sociale, la Commission a présenté des suggestions qui tiennent compte de ces tendances.

SECURITE DU TRAVAIL ET SANTE PUBLIQUE.

En dépit de tous les efforts entrepris, le nombre des accidents de travail n'a guère diminué en 1973. La Commission a exposé ses idées sur la sécurité du travail dans deux programmes d'action, l'un traitant des effets de l'environnement sur la santé et l'autre, d'un programme spécifique de sécurité pour l'industrie qui doit être établi avant la fin de 1974 en collaboration avec les travailleurs et les employeurs ainsi que les autorités des Etats membres.

INDICATEURS SOCIAUX.

L'exposé se termine par une annexe statistique d'indicateurs sociaux portant sur la population, l'emploi, l'éducation, les relations professionnelles, les conditions de travail, les revenus, les coûts salariaux, la consommation, le niveau de vie, la sécurité sociale et les comptes sociaux. Ces chiffres, qui ont été inclus dans l'exposé social pour la première fois l'année dernière, montrent l'évolution des tendances sociales dans les Etats membres depuis 1958.

INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE SOCIAL 1973
(fondées sur les chiffres les plus récents disponibles de 1972, sauf indication contraire)

Sujet	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	TOTAL 6	Royaume-Uni	Irlande	Danemark	TOTAL 6
Population (en millions)	9.7	61.7	51.7	54.3	0.35	13.3	190.8	55.8	3.0	5.0	254.6
Population active en % de la population	39.9	42.4	41.1	34.7	43.5	35.2	39.3	44.4	36.8	47.7	40.6
Chômeurs en % de la population active	2.4	0.9	2.4	3.7	0.0	2.5	2.2	3.3	6.4	1.0	2.5
Emploi féminin en % (*) (1971)	29.6	34.0	36.7	26.5	26.6	23.3 (1968)	31.9	36.5	26.6	40.0	-
Travailleurs étrangers en % des salariés occupés	7.2	10.5	7.3	0.4	34.0	3.0	6.7	5.5	0.3	1.9 (1971)	6.0
Effectifs scolaires et universitaires en % de la population âgée de 5 à 24 ans	63.6	57.3	61.1	58.6	53.9	59.7	59.3	63.2	68.2	-	-
Travailleurs syndiqués en %	69	38	22	50-55	55	41	39	48	48 (1971)	70	42
Journées de travail perdues (par 1.000 travailleurs) dans des conflits de travail	116	3	228	1 315	0	35	365	1,081	287	11	547
Durée hebdomadaire du travail en heures											
a) légale (1973)	45	48	40	48	40-44	48	40-48	-	48	-	40-48
b) conventionnelle pour les ouvriers industriels (1973)	40-42	40	-	40	40-44	40-42 1/2	40-44	40	40	40 3/4	40-44
Congé annuel payé des adultes	18	15-18	24	12	18-24	15-18	12-24	-	12	24	40-44
a) légal (1973)											
b) conventionnel (systèmes prédominants) (1973)	20-22	18-24	24	14-20	18-24	17-20	14-24	15-18	18	24	14-24
Jours fériés payés (1973)	10	10-13	8-10	17-18	10	7	7-18	6-7	6	9 1/4	6-18
Logements achevés par 1000 habitants	5.6	10.7	10.9	4.4	6.5	11.5	8.8	5.9	7.0	10.0	8.1

*) Les données pour les anciens et les nouveaux Etats membres ne sont pas comparables.